

Les 7 premiers conciles œcuméniques

- 1. Le **concile de Nicée (325)** qui condamna Arius et définit le Fils de Dieu incarné comme « consubstantiel » au Père.
- 2. Le **concile de Constantinople (381)** qui donna une solution aux séquelles de la crise arienne ; les sources du siècle suivant attribuent également à ce concile l'adoption du « symbole », dit de Nicée-Constantinople : notre Credo.
- 3. Le **concile d'Éphèse (431)** qui condamna l'hérésie de Nestorius, en déclarant qu'il n'y eut pas, en Christ, une juxtaposition de deux personnes – Dieu et un homme nommé Jésus -, mais que la divinité et l'humanité étaient unies en une personne (« union hypostatique ») unique, celle du Verbe, Fils de Dieu. En conséquence, Marie, Mère de Jésus, est mère de Dieu (« theotokos »).
- 4. Le **concile de Chalcédoine (451)** condamna les « monophysites » : si le Christ était une personne, il ne pouvait avoir deux natures, disaient-ils, mais une seule. Il maintint l'existence de deux natures dans la personne unique du Verbe Incarné, ces natures étant unies « sans se confondre, ni se modifier, sans se diviser, ni se séparer ». De nombreuses églises orientales non grecques (Coptes, Éthiopiens, Syriens-Jacobites, Arméniens) se séparèrent alors de l'Église orthodoxe et adoptèrent des confessions de foi « monophysites » (NDRL : on qualifie aujourd'hui ces Églises de *préchalcedoniennes*).
- 5. Le **concile de Constantinople (553)** condamne trois théologiens du V^e siècle suspects de tendances nestoriennes (NDRL : accusés de diviser le Christ).
- 6. Le **concile de Constantinople (680)** affirma que l'humanité n'était pas, en Jésus-Christ, une réalité abstraite, mais qu'elle se manifeste par une volonté propre, soumise librement et en toutes choses à la volonté divine. Le Christ a donc deux volontés (condamnation du monothélisme).
- 7. Le **concile de Nicée (787)** qui définit la doctrine orthodoxe des images ou icônes représentant le Christ ou les saintes ; le Verbe de Dieu s'est vraiment incarné et est devenu homme véritable : il peut donc être représenté, de même que les saints. Ces images doivent être vénérées, celui qu'elles représentent étant le véritable objet de la vénération, elles ne peuvent, cependant, être en elles-mêmes l'objet d'un « culte », ce dernier étant rendu à Dieu seul. La vénération des images était combattue par plusieurs empereurs byzantins « iconoclastes ».

Source : Jean MEYENDORFF, *L'Église orthodoxe hier et aujourd'hui*, Seuil, 1995, pages 33-34.